

SYNTHESE DU COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL DE LA SEANCE DU 13 DECEMBRE 2011 A 18H30

tel : 02.31.27.15.80
fax : 02.31.23.86.06
mairie@cagny.fr
www.cagny.fr

AFFAIRES SCOLAIRES

CONSEILS D'ECOLES

(Jérôme PAVIE, rapporteur)

Le conseil d'école élémentaire s'est réuni le 4 novembre 2011 et les sujets abordés concernaient :

- Les effectifs : 94 élèves à la rentrée avec une perspective de stabilité pour la prochaine rentrée scolaire.
- Les activités scolaires et sportives : piscine, bibliothèque, lecture croisée avec l'école maternelle, jardinage, présence des enfants au monument aux morts lors des cérémonies, projet d'échange avec une classe du Sénégal et chorale avec l'école maternelle, judo. L'activité échecs n'est pas certaine d'être renouvelée faute d'intervenant.
- La classe découverte : toute l'école partira dans la Manche à Saint Martin de Bréal. Le coût réclamé aux familles avoisinera au maximum les 100 €.
- Approbation du règlement intérieur
- Conseil des enfants : la liste des souhaits des enfants a été présentée aux parents. Certaines doléances ne sont pas retenues pour des raisons d'hygiène ou de sécurité, les autres seront mises en œuvre soit par le personnel communal (travaux) soit par l'école (achats).

Le conseil d'école maternelle s'est tenu le 3 novembre 2011 et aucun problème n'a été signalé.

La rentrée s'est faite avec 57 enfants soit un effectif stable par rapport à l'an passé.

Au cours de cette réunion, le règlement intérieur a été voté et les projets de sorties pour l'année scolaire 2011/2012 ont été présentés.

RESTAURATION SCOLAIRE

(Jérôme PAVIE, rapporteur)

CONTRAT API

Suite aux observations du personnel de restauration scolaire sur la qualité des repas, Jérôme PAVIE a rencontré le prestataire de services, API RESTAURATION depuis février 2009, en présence de Monique FAUDAIS, responsable du service.

Au cours de l'entretien, le grammage des repas qui répond aux nouvelles normes, la composition des repas, l'approvisionnement en produits biologiques, la traçabilité des denrées ont été abordés.

Jérôme PAVIE a fait part de l'insatisfaction de la mairie et mentionné qu'une nouvelle mise en concurrence sera effectuée.

ECOLE ELEMENTAIRE : FINANCEMENT DU VOYAGE SCOLAIRE *délibération 2011/80*

(Jérôme PAVIE, rapporteur)

Cette année, toute l'école élémentaire travaillera sur le thème « bord de mer » pour préparer le voyage scolaire à Saint Martin de Bréal (Manche).

Cette sortie scolaire, qui coûte 213 € par élève soit $213 \times 94 = 20\,022$ €, est co-financée par

- l'APE (Association des Parents d'Elèves) : 30 € par enfant
- la coopérative scolaire : 10 € par enfant

et une subvention de 73 € par élève est sollicitée auprès de la mairie. Il resterait alors à la charge des familles une somme maximale de 100 €. Ce prix pourrait encore diminuer en fonction du résultat des diverses animations réalisées pour le financement du projet.

Pour l'instant, l'école élémentaire sollicite une subvention de 5 600 €.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- *décide de verser à l'école élémentaire une subvention de 5 600 € pour le financement du voyage scolaire de 2012,*
- *décide d'inscrire la dépense à l'article 6574 de la section de fonctionnement,*
- *donne à Madame le maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires.*

BATIMENTS COMMUNAUX

ALIENATION D'UNE PROPRIETE COMMUNALE *délibération 2011/82*

Désirant vendre la propriété communale sise au 6 impasse des Ecoles, la commune a sollicité une estimation du bien auprès du service des Missions Domaniales.

L'offre n'apparaissant pas refléter le cours actuel du marché immobilier, l'agence immobilière D'HONDT et ANDRES a été saisie pour une nouvelle estimation.

Après avoir présenté à l'assemblée, les deux rapports, Madame le maire propose de fixer le prix de vente de l'immeuble communal à 170 000 € net vendeur.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- *décide d'aliéner la propriété communale cadastrée section AO n° 67 d'une superficie de 515 m² et sise au 6 impasse des Ecoles,*
- *décide de confier la vente du bien à l'agence immobilière D'HONDT et ANDRES, 55 allée Saint Germain,*
- *charge Maître RIZZOTTO, notaire à Argences, de procéder à la vente du bien,*
- *décide d'inscrire la recette à l'article 024 de la section d'investissement,*
- *donne à Madame le maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires.*

VOIES – RESEAUX – EQUIPEMENTS

SIGNALÉTIQUE : RESULTAT DE LA CONSULTATION ET CHOIX DU PRESTATAIRE

délibération 2011/83

Pour la signalétique des bâtiments et des lieux, trois entreprises ont été consultées et Madame le maire propose de retenir l'offre de la société ARTdhésif d'IFS qui se chiffre à 7 257,57 €.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise Madame le maire à passer commande de la signalétique des bâtiments et des lieux, à l'entreprise ARTdhésif dans la limite d'une dépense maximale de 8 000 € TTC,
- décide de financer cette opération à l'article 2158 de la section d'investissement,
- donne à Madame le maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires.

Pour le choix de la couleur de la signalétique des bâtiments, les personnes suivantes se concerteront :

Brigitte BAUDET, Sylvie DE NEEF, Lucienne FIGUEIREDO, Thérèse BAZIN, Joël COTREL, Patrick DUBRUNFAUT.

Madame le maire ajoute qu'elle associera Monsieur ARSENE, responsable technique, au choix des coloris.

URBANISME – ENVIRONNEMENT

COMMISSION FLEURISSEMENT : REUNION DU 7 DECEMBRE 2011

(Sylvie DE NEEF, rapporteur)

La commission fleurissement a débuté sa réunion par un pot amical afin de remercier toute l'équipe technique pour son travail qui a contribué à l'obtention en 2011 pour la commune « d'une fleur », distinction accordée dans le cadre du concours « Villes et villages fleuris ».

Madame DE NEEF fait alors part des commentaires élogieux du jury sur le fleurissement de la commune.

Après ce moment convivial, la commission a travaillé sur ses projets 2012 qui sont :

- la pose de bordures au niveau du Foyer Rural
- le fleurissement des jardinières pleine terre en bordure de la route de Paris. Ces dernières sont en cours de réalisation mais le résultat ne convient pas. Joël COTREL en informera l'entreprise LEFEVRE
- le parterre du passage de la Bersaine est désormais agrémenté de plantes vivaces toujours dans le but de limiter le travail du personnel communal (entretien et arrosage).
- Le budget 2012 a également été élaboré.

AFFAIRES INTERCOMMUNALES

SMEOM DE LA REGION D'ARGENCES

CONSEIL SYNDICAL DU 30 NOVEMBRE

(Sylvie DE NEEF, rapporteur)

Le SMEOM de la région d'Argences s'est réuni le 30 novembre 2011 pour débattre de :

- la création de deux postes « contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi »
- l'acquisition d'un camion porteur de 26 tonnes avec sa remorque
- L'acquisition de conteneurs à ordures ménagères de 180 litres
- L'agrandissement des bureaux administratifs.

Dès réception, le compte rendu de cette réunion sera diffusé aux élus.

A retenir :

- le prochain conseil syndical se tiendra le mercredi 8 février 2012 à 19h00
- Monsieur le président du SMEOM présentera ses vœux le samedi 21 janvier 2012 à 9h30.

REUNION DU 5 DECEMBRE 2011

délibération 2011/88

(Eric MARGERIE, rapporteur)

La réunion du 5 décembre 2011 concernait les six communes bénéficiant de deux ramassages d'ordures ménagères par semaine. En raison de la mise à disposition pour chaque foyer d'un conteneur à ordures ménagères de 180 litres dans le courant du premier semestre 2012, chaque commune devait se positionner sur le maintien ou non de deux collectes d'ordures ménagères par semaine.

Dans l'hypothèse d'un seul passage, le jour de collecte pour Cagny devra être choisi entre le mardi ou le vendredi.

Pour l'instant, seule la commune d'Argences a décidé de maintenir deux collectes par semaine à cause de son nombre important de logements collectifs.

A noter que le passage à un seul ramassage des ordures ménagères par semaine ne fera pas diminuer la taxe des ordures ménagères de moitié. Si l'option un jour par semaine est retenue, elle ne sera appliquée qu'en 2013 car il faut lisser la perte de ressources du SMEOM.

Après délibération, le conseil municipal, à la majorité (10 POUR, 2 CONTRE, 2 ABSTENTIONS), décide :

- *de retenir l'option « un passage par semaine » pour la collecte des ordures ménagères,*
- *de choisir le mardi pour le jour de collecte,*
- *donne à Madame le maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes di positions nécessaires.*

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 23h15.